

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC541

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure M. Raphan, rapporteur et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de l'alinéa 127, insérer la phrase suivante :

« À terme, la politique de la recherche tendra à faire coïncider le nombre des dispositifs individuels de financement et celui des thèses en formation initiale, pour éviter de ne laisser aucun doctorant sans revenu lié à son activité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Trop de doctorants ne peuvent aujourd'hui pleinement se consacrer à leur recherche, faute de financement adéquat - au détriment de celle-ci et de la progression des connaissances.